

Séance publique du 19 janvier 2023 à 12h00

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DBC 2023-005

Collecte et traitement des
déchets des ménages et
déchets assimilés

Travaux de voiries, réseaux secs
et portails pour la mise en place
d'un contrôle d'accès par badge
sur les déchèteries de
Roannais Agglomération

Marché avec la société
EUROVIA DALA

Membres du bureau	
En exercice	26
Présents	22
Pouvoirs	1
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

La convocation de tous les membres en exercice du bureau communautaire a été faite le **13 janvier 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

Etaient présents :

Marcel Augier - Jean-Yves Boire - Romain Bost - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Hervé Daval - Pierre Devedeux - David Dozance - Daniel Fréchet - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Eric Martin - Yves Nicolin - Philippe Perron - Jade Petit - Eric Peyron - Clotilde Robin - Martine Roffat - Alain Rossetti - Jacques Troncy.

Etaient absents :

Absents	Pouvoir donné à	Aucun pouvoir
Dominique Bruyère		X
Sandra Creuzet-Taite	Yves Nicolin	
Yves Perrin		X
Stéphane Raphaël		X

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : Jean-Luc Chervin.

Certifié exécutoire	23 JAN. 2023
Reçu en Préfecture	19 JAN. 2023
Publié	23 JAN. 2023

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1-1° du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Bureau communautaire délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et correspondant à un contrat écrit, définissant les obligations des parties ;

Considérant que Roannais Agglomération a en gestion 4 déchèteries : Villette (Riorges), Varennes (Roanne), Mardeloup (Pouilly-les-Nonains) et la déchèterie de La Pacaudière ;

Considérant que Roannais Agglomération doit effectuer des travaux de voiries, de réseaux secs et de pose de portails pour la mise en place du contrôle d'accès par badges sur ces 4 déchèteries ;

Considérant qu'à cet effet, une consultation a été organisée le 7 novembre 2022 en procédure adaptée sous la forme de 2 lots ;

Considérant les plis reçus ;

Considérant l'absence d'offre sur le lot n° 2 « portails » qui sera relancé sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le marché de travaux de voiries, réseaux secs et portails pour la mise en place d'un contrôle d'accès par badge sur les déchèteries de Roannais Agglomération - lot n°1 « voirie et réseaux secs » avec la société EUROVIA DALA au vu des prix unitaires du bordereau des prix unitaires (montant estimatif de 114 862,95 € HT) ;

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit marché ;

- Dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget général – opération 1040 – section Investissement.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc Chervin

Le Président,
Yves Nicolin